

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_01

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_01

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

MODIFICATION DU DÉLÉGUÉ À LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le règlement (UE) 2106/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel (RGPD) du 27 avril 2016 qui s'applique au sein des États membres à partir du 25 mai 2018,

Vu que ce règlement impose pour toute autorité publique effectuant des traitements de données, la désignation d'un délégué à la protection des données,

Vu la délibération n°18_12_06_04 désignant un délégué à la protection des données personnelles,

Considérant l'évolution des services de la Communauté de communes ainsi que des outils numériques et de stockage des données personnelles,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DÉSIGNE Mickaël GEORGET, conseiller numérique de la Communauté de communes, délégué à la Protection des Données Personnelles,

CHARGE Monsieur le Président de notifier la présente délibération à Madame la Présidente de la CNIL à travers la déclaration en ligne,

AUTORISE Monsieur le Président à effectuer toutes les opérations nécessaires à cette désignation.

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_02

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_02

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LE MARCHÉ DE FOURNITURE ET D'ACHEMINEMENT DE L'ÉLECTRICITÉ APRÈS 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le nouveau marché de fourniture et d'acheminement d'électricité à partir de 2026,

Considérant l'accompagnement de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche par un assistant à maîtrise d'ouvrage, Kee'nergy, et le travail avec la Communauté de communes de la Vallée de la Haute Sarthe et la Ville de Mortagne au Perche,

Considérant qu'il convient de constituer un groupement de commandes en signant une convention entre les trois collectivités,

Considérant la proposition de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche pour être coordonnateur du groupement,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à la majorité (1 abstention – Denis Mousset) :**

APPROUVE la convention constitutive du groupement de commandes,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge des finances, à signer la convention, les avenants et tous les documents afférents au dossier.

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus

Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_03

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_03

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

PRESCRIPTION PREMIÈRE RÉVISION ALLÉGÉE DU PLU INTERCOMMUNAL DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE ET MODALITÉS DE CONCERTATION DE LA PROCÉDURE

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-9 et 10 ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-31 et suivants relatifs à la procédure de révision d'un Plan Local d'Urbanisme ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu l'article R.104-11 du Code de l'urbanisme portant sur les évaluations environnementales des PLU ;

Vu le Schéma de COhérence Territorial du Pays du Perche ornais approuvé le 21 septembre 2018 ;

Vu le Plan Local d'urbanisme intercommunal de la CDC du Pays de Mortagne au Perche approuvé le 16 décembre 2015 puis modifié le 3 septembre 2020 (*1^{ère} modification simplifiée*) ;

Vu les délibérations afférentes n°16_12_15_04A relatives à l'approbation du PLU intercommunal et n°20_09_03_26 à l'adoption de la 1^{ère} modification simplifiée du PLU intercommunal ;

Vu l'arrêté préfectoral du 6 juin 2017 relatif à la nouvelle dénomination de la Communauté de communes du Pays de Mortagne-au-Perche ;

Vu la délibération n°21_03_25_37 du Conseil communautaire approuvant les nouveaux statuts de la CDC du Pays de Mortagne au Perche ;

Considérant que la Communauté de Communes du Pays de Mortagne au Perche exerce sur l'ensemble de son périmètre la compétence relative à l'aménagement de l'espace communautaire comprenant le plan local d'urbanisme et tout document d'urbanisme en tenant lieu ;

Considérant que le PLU intercommunal approuvé le 15 décembre 2016 nécessite – *suite à l'adoption le 3 septembre 2020 de la 1^{ère} modification simplifiée permettant un ajustement du règlement écrit sur les occupations admises, les conditions d'implantations et l'aspect extérieur des projets* – une révision allégée permettant de faire évoluer, à la marge, le règlement graphique du document d'urbanisme en parallèle d'une procédure de modification simplifiée permettant la correction de choix initiaux sur le règlement écrit et graphique ;

Considérant que le projet de révision portant sur 6 communes (*La Chapelle Montligeon, Feings, La Mesnière, Montgaudry, Saint Aubin de Courteraie, Sainte Céronne lès Mortagne*) a été présenté en commission urbanisme le 29 janvier 2025 en vue d'engager une procédure de révision allégée préalable à la future révision générale du document qui devra être opposable à horizon février 2028 ; l'objectif étant de ne pas bloquer les porteurs de projet sur deux années supplémentaires et ainsi contribuer à la poursuite de la dynamique territoriale ;

Considérant que le projet de révision allégée a pour objectif de soutenir le développement de ces entreprises tout en intégrant une correction sur un STECAL résidentiel, bloqué après l'obtention d'un permis de construire pour une habitation par les services de l'État après 2010 et non intégré à la procédure initiale d'élaboration malgré un avis favorable de la commission d'enquête :

- La Planche à l'Âne à La Chapelle-Montligeon ; déplacement pour développement d'une brasserie artisanale située actuellement dans les ateliers Buguet impliquant une évolution du zonage actuellement classé en A & N vers une zone 1AUya d'environ 1 ha,
- La Revardière à Feings ; site économique et touristique accueillant des séminaires et mariages depuis 2018 dont le site est actuellement classé en A impliquant le passage du zonage vers une zone UT d'environ 3 ha,
- La Maugerie à Saint Aubin de Courteraie ; développement d'un site type éco-lodges intégrant l'installation de cabines impliquant une évolution du zonage actuellement classé en A vers une zone UT d'environ 3 ha,
- Guissant à Sainte Céronne lès Mortagne ; développement d'une écurie de propriétaires avec accueil et développement autour de l'agro-tourisme (restauration sur site, hébergements insolites, gîtes etc.) impliquant une évolution du zonage actuellement classé en A & N vers des portions/STECAL en UT sur environ 2,3 ha,
- Le Chesnay à La Mesnière ; intégration STECAL habitat pour finalisation construction admise dans les 2000 sous RNU impliquant une évolution du zonage actuellement classé en A vers une zone UC d'environ 0,5 ha,
- Le Tertre à Montgaudry ; site économique et touristique accueillant depuis 2022 des séminaires et mariages dont le site est actuellement classé en zone A impliquant une évolution du zonage vers une zone UT d'environ 1,6 ha ;

Considérant que les dispositions de l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme permettent d'effectuer une révision allégée, avec examen conjoint de l'État, de l'EPCI, des personnes publiques associées (*art. L.132-7 & 9 du Code de l'urbanisme*) et des Maires de la ou des communes intéressées par la révision lorsque la révision ne porte pas atteinte aux orientations du PADD et que cette dernière porte notamment uniquement sur une réduction des zones agricoles ou naturelles ;

Considérant que le projet de révision allégée entre dans le cadre des dispositions de l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme avec un projet qui n'affecte que les zones A et N du PLUi, sans impacter les dispositions du projet de territoire et qui permettra au contraire de répondre pleinement aux orientations et objectifs du PADD notamment sur :

- le respect des objectifs de modération de la consommation foncière en intégrant des projets économes avec une délimitation au plus près des besoins,
- le fait de conforter et développer une économie durable autour d'un des piliers qu'est le tourisme pour l'économie du territoire tout en protégeant et contribuant au développement des activités agricoles en favorisant leurs diversifications autour notamment de l'agritourisme,
- le soutien de l'artisanat local en favorisant le maintien et le développement des activités en intégrant notamment un dimensionnement adapté à l'ensemble des sites situés dans des zones économiques ou isolés dans l'espace rural ; l'objectif étant de veiller à l'existence de possibilités d'accueil avec des évolutions adaptées aux tailles et types d'artisanat ;

Considérant que le projet de révision allégée du PLUi doit, conformément aux dispositions de l'article R.104-11 du Code de l'urbanisme, faire l'objet d'un examen au cas par cas de la Mission Régionale de l'Autorité Environnementale ;

Considérant que le projet de révision allégée doit être transmis pour avis simple à la CDPENAF afin de recueillir son avis sur la délimitation, à titre exceptionnel, de STECAL au titre des dispositions de l'article R.151-26 du Code de l'urbanisme ;

Considérant que la délibération prescrivant une procédure de révision doit modalité de la concertation conformément aux dispositions de l'article L.103-3 du Code de l'urbanisme ;

Considérant que le dossier de révision allégée devra être arrêté puis approuvé, après enquête publique, par le Conseil communautaire ;

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DÉCIDE

- D'approuver l'objectif poursuivi par la procédure de révision allégée du PLU intercommunal à savoir de permettre un développement économique, touristique et résidentiel conforme aux orientations et objectifs du PADD en soutenant l'artisanat, l'agritourisme et de façon plus générale l'activité touristique,
- De prescrire et mener la procédure de révision allégée du PLU intercommunal conformément aux dispositions de l'article L.153-34 du Code de l'urbanisme,
- D'autoriser le Président à solliciter auprès de l'État l'attribution de la DGD au titre des « documents d'urbanisme » permettant de couvrir une partie des frais engagés dans la procédure,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tous les actes, contrats, avenants ou conventions de prestation ou de service ainsi que tout autre document nécessaire à la réalisation de la révision allégée du PLU,
- De fixer a minima les modalités de concertation suivantes en réponse aux attentes prévues par les articles L.103-2 et suivants du Code de l'urbanisme, à savoir :
 - mettre à disposition du public un registre de concertation permettant de recueillir les observations et suggestions du public accompagné d'un dossier alimenté tout au long de la procédure par les documents liés à la révision allégée et ce jusqu'à l'arrêt de la procédure,
 - publier sur le site internet de la Communauté de communes les informations puis, lors de l'arrêt projet, le dossier de révision allégée afin de permettre au public de suivre et interagir sur la procédure,
 - organiser une enquête publique.
- De préciser que la présente délibération sera notifiée :
 - au Préfet, aux Présidents des Conseils régional et départemental, aux chambres consulaires, aux Présidents du PNR du Perche et du SCOT du Pays du Perche ornaïs.

Il est également rappelé que conformément aux dispositions de l'article L.132-13 du Code de l'urbanisme, sont consultés à leur demande :

- les associations locales d'usagers agréées dans des conditions définies par décret en Conseil d'État,
- les associations de protection de l'environnement agréées mentionnées à l'article L. 141-1 du code de l'environnement,
- les EPCI voisins compétents en matière d'élaboration du plan d'urbanisme,
- le représentant de l'ensemble des organismes mentionnés à l'article L. 411-2 du code de la construction et de l'habitation propriétaires ou gestionnaires de logements situés sur le territoire de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale compétent,
- les représentants des professions et des usagers des voies et modes de transport ainsi que les associations de personnes handicapées ou dont la mobilité est réduite lorsque le plan local d'urbanisme

tient lieu de plan de mobilité,
- les communes limitrophes.



AUTORISE Monsieur le Président à prendre les dispositions nécessaires en vue d'effectuer les mesures de publicité prévues aux articles R.153-20 et suivants du Code de l'urbanisme (*affichage pendant 1 mois au siège de l'EPCI et des communes membres, mention de cet affichage dans un journal local, publication au recueil des actes administratifs*) permettant de rendre exécutoire la présente délibération,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents à ce dossier.

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_04

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_04

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

ADHÉSION À L'ASSOCIATION VÉLOSCÉNIE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la présentation suivante :

La Véloscénie, véloroute V40 qui relie Notre-Dame de Paris au Mont-Saint-Michel, qui traverse la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche, est un itinéraire structurant inscrit au schéma national des véloroutes. Elle parcourt 4 régions, 8 départements, 21 intercommunalités, 3 parcs naturels régionaux et compte 6 sites classés au patrimoine mondial de l'Unesco. Son intérêt touristique n'est plus à démontrer. Une étude publiée récemment estime qu'en 2023 elle a accueilli 2,7 millions de sorties à vélo et les retombées économiques pour les territoires parcourus ont été évaluées à 17,4 millions d'euros.

Depuis le 1er janvier 2019, la Véloscénie était organisée sous la forme d'un comité d'itinéraire géré par deux co-pilotes, les offices de tourisme de Chartres Métropole et de l'agglomération Mont Saint-Michel Normandie, pour 30 financeurs (régions, départements, parcs naturels régionaux, EPCI, EP et communes). Des conventions établies entre les co-pilotes et chaque financeur permettaient de mutualiser une coordination des collectivités pour développer les aménagements, les services et les équipements de l'itinéraire.

Le 31 décembre 2024, l'office de tourisme de Chartres Métropole, porteur des conventions de partenariat et gestionnaire financier de l'itinéraire, a mis fin à sa fonction de co-pilote. Aucun membre du comité d'itinéraire n'a souhaité reprendre cette responsabilité dans le format actuel.

Lors d'une réunion du comité d'itinéraire avec l'ensemble des collectivités partenaires de La Véloscénie, le 21 novembre 2024, la ville de Sceaux, a proposé la création d'une association dès janvier 2025, afin de pérenniser la structuration et la valorisation de la Véloscénie et se substituer au comité d'itinéraire.

Cette association est constituée pour une durée illimitée et financée principalement par des cotisations annuelles.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE l'adhésion à l'association « La Véloscénie Paris / Le Mont Saint-Michel », et sa participation financière,

AUTORISE Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier et à l'association,

DÉSIGNE Monsieur le Président, Jean Claude LENOIR, membre titulaire, et Madame Pascale CHAUVEAU, membre suppléant afin qu'ils représentent la Communauté de communes au sein de l'association.



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_05

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_05

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE LA PISCINE INTERCOMMUNALE À LA SOCIÉTÉ BAGAN FILMS POUR UN TOURNAGE LE 13 AVRIL 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les statuts en vigueur de la Communauté de communes du Pays de Mortagne au Perche et en particulier la compétence en matière de sport,

Considérant la demande de la société BAGAN FILMS pour la réalisation du tournage d'un court métrage à la piscine le dimanche 13 avril 2025 de 7h à 19h30,

Considérant l'avis favorable du Bureau communautaire et des usagers, notamment le club de plongée,

Considérant qu'il convient d'établir une convention de mise à disposition pour définir les engagements réciproques de chaque partie,

Considérant qu'il convient de fixer une redevance permettant de couvrir la perte de recettes et des frais de personnel, à savoir 1 000 €,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE la convention de mise à disposition de la piscine à la société BAGAN FILMS,

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président en charge des affaires sportives, à signer la convention et ses avenants éventuels,

AUTORISE Monsieur le Président à émettre un titre de recettes à hauteur de 1 000 €, redevance due pour BAGAN FILMS pour la mise à disposition de l'équipement.

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_06

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_06

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-14,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances 2024, le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion,

Considérant que Madame Dominique RAGOT est désignée pour présider la séance, Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance pour le vote,

Considérant que le budget principal de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique soumis par Monsieur le Président s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement,

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

RÉSULTATS 2024	DÉPENSES	RECETTES	Reste à Réaliser
FONCTIONNEMENT		2 303 607,19 €	
INVESTISSEMENT	797 725,26 €		+ 470 895,00 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Considérant la présentation du budget et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;



APPROUVE le Compte Financier Unique du budget principal pour l'année 2024

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	35
Nombre de votants	35 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_07

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_07

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - AFFERMAGE"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-14,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances 2024, le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion,

Considérant que Madame Dominique RAGOT est désignée pour présider la séance, Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance pour le vote,

Considérant que le budget annexe « Assainissement - Affermage » de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique soumis par Monsieur le Président s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement,

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

RÉSULTATS 2024	DÉPENSES	RECETTES	Reste à Réaliser
FONCTIONNEMENT		613 478,39 €	
INVESTISSEMENT		770 878,14 €	-76 854,00 €

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Considérant la présentation du budget et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget annexe « Assainissement
2024.

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	35
Nombre de votants	35 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_08

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_08

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE "SPANC"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-14,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances 2024, le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion,

Considérant que Madame Dominique RAGOT est désignée pour présider la séance, Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance pour le vote,

Considérant que le budget annexe « SPANC » de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique soumis par Monsieur le Président s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement,

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

RÉSULTATS 2024	DÉPENSES	RECETTES	Reste à Réaliser
FONCTIONNEMENT		38 947,94 €	
INVESTISSEMENT	-	-	-

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Considérant la présentation du budget et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget annexe « SPANC » pour l'année 2024.



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	35
Nombre de votants	35 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_09

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_09

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE "BATIMENT BELLEVUE"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-14,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances 2024, le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion,

Considérant que Madame Dominique RAGOT est désignée pour présider la séance, Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance pour le vote,

Considérant que le budget annexe « Bâtiment Bellevue » de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique soumis par Monsieur le Président s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement,

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

RÉSULTATS 2024	DÉPENSES	RECETTES	Reste à Réaliser
FONCTIONNEMENT		379,46 €	
INVESTISSEMENT		4 437,07 €	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Considérant la présentation du budget et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget annexe « Bâtiment Bellevue » pour l'année 2024.



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	35
Nombre de votants	35 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_10

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_10

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE "POLE DE SANTE"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-14,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances 2024, le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion,

Considérant que Madame Dominique RAGOT est désignée pour présider la séance, Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance pour le vote,

Considérant que le budget annexe « Pôle de santé » de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique soumis par Monsieur le Président s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement,

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

RÉSULTATS 2024	DÉPENSES	RECETTES	Reste à Réaliser
FONCTIONNEMENT		7 216,99 €	
INVESTISSEMENT		236 041,94 €	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Considérant la présentation du budget et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;



APPROUVE le Compte Financier Unique du budget annexe « Pôle de santé

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	35
Nombre de votants	35 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_11

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_11

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE "TELECENTRE"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-14,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances 2024, le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion,

Considérant que Madame Dominique RAGOT est désignée pour présider la séance, Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance pour le vote,

Considérant que le budget annexe « Télécentre » de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique soumis par Monsieur le Président s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement,

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

RÉSULTATS 2024	DÉPENSES	RECETTES	Reste à Réaliser
FONCTIONNEMENT		21 038,39 €	
INVESTISSEMENT		21 334,69 €	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Considérant la présentation du budget et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget annexe « Télécentre » pour l'année 2024.

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	35
Nombre de votants	35 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_12

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_12

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE "OFFICE DE TOURISME"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-14,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances 2024, le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion,

Considérant que Madame Dominique RAGOT est désignée pour présider la séance, Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance pour le vote,

Considérant que le budget annexe « Office de tourisme » de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique soumis par Monsieur le Président s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement,

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

RÉSULTATS 2024	DÉPENSES	RECETTES	Reste à Réaliser
FONCTIONNEMENT		5 735,08 €	
INVESTISSEMENT	-	-	-

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025

Considérant la présentation du budget et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget annexe « Office de tourisme » pour l'année 2024.



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	35
Nombre de votants	35 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_13

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_13

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE "ZAE - LOCATIONS ET ENTRETIEN"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-14,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances 2024, le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion,

Considérant que Madame Dominique RAGOT est désignée pour présider la séance, Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance pour le vote,

Considérant que le budget annexe « ZAE – Locations et entretien » de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique soumis par Monsieur le Président s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement,

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

RÉSULTATS 2024	DÉPENSES	RECETTES	Reste à Réaliser
FONCTIONNEMENT		285 129,07 €	
INVESTISSEMENT		9 160,10 €	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Considérant la présentation du budget et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget annexe « ZAE – Locations et entretien » pour l'année 2024.



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	35
Nombre de votants	35 +4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_14

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_14

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 DU BUDGET ANNEXE "ZAE - LOTISSEMENTS"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 2121-14,

Vu l'article 242 de la loi de finances 2019 modifié par l'article 205 de la loi de finances 2024, le compte financier unique se substitue au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion,

Considérant que Madame Dominique RAGOT est désignée pour présider la séance, Monsieur Jean Claude LENOIR, Président, quitte la séance pour le vote,

Considérant que le budget annexe « ZAE - Lotissements » de l'exercice 2024 pour lequel le compte financier unique soumis par Monsieur le Président s'est exécuté du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024 pour les opérations de la section d'investissement et de la section de fonctionnement,

De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

RÉSULTATS 2024	DÉPENSES	RECETTES	Reste à Réaliser
FONCTIONNEMENT			
INVESTISSEMENT		350 348,41 €	

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2025.

Considérant la présentation du budget et des décisions modificatives de l'exercice considéré,

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté communautaire, **à l'unanimité** :

DONNE ACTE de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

CONSTATE, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRÊTE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

APPROUVE le Compte Financier Unique du budget annexe « ZAE – Lotissements » pour l'année 2024.



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	35
Nombre de votants	35 +4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_15

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_15

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a lieu de procéder à des opérations comptables,

Considérant la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat,

Considérant que le compte financier unique 2024 du budget principal fait apparaître un excédent de fonctionnement,

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	549 463,10
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	1 754 144,09
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors reste à réaliser)	2 303 607,19
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	- 795 725,26
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	470 895,00
Besoin de financement F. = D. + E.	324 830,26
AFFECTATION = C. = G. + H.	2 303 607,19
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	324 830,26
2) H. Report en fonctionnement R 002	1 978 776,93
Déficit à reporter D 002	



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_16

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_16

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - AFFERMAGE"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a lieu de procéder à des opérations comptables,

Considérant la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat,

Considérant que le compte financier unique 2024 du budget annexe « Assainissement-Affermage » fait apparaître un excédent de fonctionnement,

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DECIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	143 760,72
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	469 717,67
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors reste à réaliser)	613 478,39
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	770 878,14
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	- 76 854,00
Besoin de financement F. = D. + E.	-
AFFECTATION = C. = G. + H.	613 478,39
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002	613 478,39
Déficit à reporter D 002	



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_17

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE "SPANC"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a lieu de procéder à des opérations comptables,

Considérant la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat,

Considérant que le compte financier unique 2024 du budget annexe « SPANC » fait apparaître un excédent de fonctionnement,

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	- 7 780,00
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	46 727,94
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors reste à réaliser)	38 947,94
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-
Besoin de financement F. = D. + E.	-
AFFECTATION = C. = G. + H.	38 947,94
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002	38 947,94
Déficit à reporter D 002	



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_18

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_18

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE "BÂTIMENT BELLEVUE"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a lieu de procéder à des opérations comptables,

Considérant la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat,

Considérant que le compte financier unique 2024 du budget annexe « Bâtiment Bellevue » fait apparaître un excédent de fonctionnement,

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	379,46
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors reste à réaliser)	379,46
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	4 437,07
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-
Besoin de financement F. = D. + E.	-
AFFECTATION = C. = G. + H.	379,46
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	-
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002	379,46
Déficit à reporter D 002	



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_19

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_19

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE "PÔLE DE SANTÉ"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a lieu de procéder à des opérations comptables,

Considérant la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat,

Considérant que le compte financier unique 2024 du budget annexe « Pôle de santé » fait apparaître un excédent de fonctionnement,

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	6 533,93
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	683,06
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors reste à réaliser)	7 216,99
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	236 041,94
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-
Besoin de financement F. = D. + E.	-
AFFECTATION = C. = G. + H.	7 216,99
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	-
2) H. Report en fonctionnement R 002	7 216,99
Déficit à reporter D 002	



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_20

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_20

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE "TÉLÉCENTRE"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a lieu de procéder à des opérations comptables,

Considérant la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat,

Considérant que le compte financier unique 2024 du budget annexe « Télécentre » fait apparaître un excédent de fonctionnement,

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	8 835,71
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	12 202,68
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors reste à réaliser)	21 038,39
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	21 334,69
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-
Besoin de financement F. = D. + E.	-
AFFECTATION = C. = G. + H.	21 038,39
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement	
G. = au minimum couverture du besoin de financement F	-
2) H. Report en fonctionnement R 002	21 038,39
Déficit à reporter D 002	



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_21

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_21

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE "OFFICE DE TOURISME"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a lieu de procéder à des opérations comptables,

Considérant la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat,

Considérant que le compte financier unique 2024 du budget annexe « Office de tourisme » fait apparaître un excédent de fonctionnement,

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	1 602,12
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	4 132,96
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors reste à réaliser)	5 735,08
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	-
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-
Besoin de financement F. = D. + E.	-
AFFECTATION = C. = G. + H.	5 735,08
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	-
2) H. Report en fonctionnement R 002	5 735,08
Déficit à reporter D 002	



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 +4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_22

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_22

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE "ZAE - LOCATIONS ET ENTRETIEN"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a lieu de procéder à des opérations comptables,

Considérant la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat,

Considérant que le compte financier unique 2024 du budget annexe « ZAE – Locations et entretien » fait apparaître un excédent de fonctionnement,

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	79 533,35
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	205 595,72
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors reste à réaliser)	285 129,07
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	9 160,10
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-
Besoin de financement F. = D. + E.	-
AFFECTATION = C. = G. + H.	285 129,07
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	-
2) H. Report en fonctionnement R 002	285 129,07
Déficit à reporter D 002	



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_23

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_23

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE "ZAE - LOTISSEMENTS"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il a lieu de procéder à des opérations comptables,

Considérant la nécessité de statuer sur l'affectation du résultat,

Considérant que le compte financier unique 2024 du budget annexe « ZAE – Lotissements » fait apparaître un excédent de fonctionnement,

Après avoir examiné le compte financier unique statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024, le Conseil Communautaire, **à l'unanimité** :

DÉCIDE d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2024

Résultat de fonctionnement	
A. <u>Résultat de l'exercice</u>	-
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	-
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors reste à réaliser)	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u>	- 350 348,41
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u>	-
Besoin de financement F. = D. + E.	350 348,41
AFFECTATION = C. = G. + H.	-
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	
2) H. Report en fonctionnement R 002	-
Déficit à reporter D 002	



FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_24

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_24

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 DU BUDGET PRINCIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier les articles L 231-1 et suivants,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice budgétaire antérieur,

Considérant les propositions nouvelles pour ajuster les dépenses et les recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DÉCIDE des modifications de crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	11 107 572,00	2 072 641,00	13 180 213,00
RECETTES	11 107 572,00	2 072 641,00	13 180 213,00

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	RAR 2024	Décision modificative n°1	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	840 200,00	545 587,00	40 000,00	1 517 906,00	2 943 693,00
RECETTES	840 200,00	1 016 482,00	40 000,00	1 047 011,00	2 943 693,00

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_25

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_25

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE "ASSAINISSEMENT - AFFERMAGE"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier les articles L 231-1 et suivants,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice budgétaire antérieur,

Considérant les propositions nouvelles pour ajuster les dépenses et les recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DÉCIDE des modifications de crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	751 500,00	614 319,16	1 365 819,16
RECETTES	751 500,00	614 319,16	1 365 819,16

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	RAR 2024	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	1 267 000,00	224 898,00	544 015,14	2 035 913,14
RECETTES	1 267 000,00	148 044,00	620 869,14	2 035 913,14

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_26

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_26

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE "SPANC"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier les articles L 231-1 et suivants,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice budgétaire antérieur,

Considérant les propositions nouvelles pour ajuster les dépenses et les recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DÉCIDE des modifications de crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	81 000,00	40 836,00	121 836,00
RECETTES	81 000,00	40 836,00	121 836,00

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_27

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_27

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE "BÂTIMENT BELLEVUE"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier les articles L 231-1 et suivants,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice budgétaire antérieur,

Considérant les propositions nouvelles pour ajuster les dépenses et les recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DÉCIDE des modifications de crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	356 934,00	379,46	357 313,46
RECETTES	356 934,00	379,46	357 313,46

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	12 398,00	4 437,07	16 835,07
RECETTES	12 398,00	4 437,07	16 835,07

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
 Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
 Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_28

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_28

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE "PÔLE DE SANTÉ"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier les articles L 231-1 et suivants,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice budgétaire antérieur,

Considérant les propositions nouvelles pour ajuster les dépenses et les recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DÉCIDE des modifications de crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	354 704,00	0,00	354 704,00
RECETTES	354 704,00	0,00	354 704,00

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	231 100,00	236 041,94	467 141,94
RECETTES	231 100,00	236 041,94	467 141,94

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_29

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_29

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE "TÉLÉCENTRE"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier les articles L 231-1 et suivants,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice budgétaire antérieur,

Considérant les propositions nouvelles pour ajuster les dépenses et les recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DÉCIDE des modifications de crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	37 900,00	0,00	37 900,00
RECETTES	37 900,00	0,00	37 900,00

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES			0,00
RECETTES		21 334,69	21 334,69

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
 Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
 Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_30

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_30

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE "OFFICE DE TOURISME"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier les articles L 231-1 et suivants,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice budgétaire antérieur,

Considérant les propositions nouvelles pour ajuster les dépenses et les recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DÉCIDE des modifications de crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	111 000,00	5 735,08	116 735,08
RECETTES	111 000,00	5 735,08	116 735,08

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES			0,00
RECETTES			0,00

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
 Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
 Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_31

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_31

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2025 DU BUDGET ANNEXE "ZAE - LOCATIONS ET ENTRETIEN"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier les articles L 231-1 et suivants,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice budgétaire antérieur,

Considérant les propositions nouvelles pour ajuster les dépenses et les recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DÉCIDE des modifications de crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	106 000,00	285 129,07	391 129,07
RECETTES	106 000,00	285 129,07	391 129,07

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025 (Voté le 17/12/2024)	BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2025	TOTAL CREDITS 2025
DÉPENSES	2 420,00	109 260,00	111 680,00
RECETTES	2 420,00	109 260,00	111 680,00

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
 Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
 Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_32

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_32

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

BUDGET PRIMITIF 2025 DU BUDGET ANNEXE "ZAE - LOTISSEMENTS"

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales en particulier les articles L 231-1 et suivants,

Considérant la reprise des résultats de l'exercice budgétaire antérieur,

Considérant les propositions nouvelles pour ajuster les dépenses et les recettes,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

DÉCIDE des modifications de crédits comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025
DÉPENSES	358 432,41
RECETTES	358 432,41

SECTION INVESTISSEMENT	BUDGET PRIMITIF 2025
DÉPENSES	708 780,82
RECETTES	708 780,82

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_33

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_33

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

PARTICIPATION VERSÉE AUX ÉCOLES PRIVÉES SOUS CONTRAT ET DEMANDE DE COMPENSATION DE L'ÉTAT

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°21_02_25_05 approuvant la signature des conventions pour le versement des participations obligatoires aux écoles privées pour les enfants du territoire,

Considérant que la participation est calculée au regard du coût moyen par élève de l'école maternelle Chartrage et de l'école primaire Aristide Briand,

Considérant que l'État verse une compensation pour les enfants de 3 à 5 ans en lien avec l'abaissement de l'âge de l'instruction obligatoire,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

AUTORISE le versement des participations obligatoires aux écoles privées pour les enfants du territoire,

DECIDE de participer, pour l'année 2025, à hauteur de :

- Primaires et Maternelles Bignon : 244 943,80 €

- Primaires et Maternelles La Chapelle Montligeon : 89 510,78 €

DIT que les participations sont réévaluées chaque année au regard du coût réel,

DIT que les crédits sont inscrits au budget 2025,

AUTORISE Monsieur le Président à solliciter le versement de la compensation de l'État pour les maternelles au regard des participations 2025.

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs





Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_34

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_34

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - Annule et remplace la délibération n°24_12_19_21

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Considérant la nécessité de modifier le tableau des effectifs suite à une augmentation du cadre horaire d'un agent de la piscine,

Considérant la proposition suivante :

Filière sportive :

- augmentation du poste de maître nageur sauveteur, grade d'ETAPS, de 22h à 35h,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté, **à l'unanimité** :

APPROUVE l'augmentation du poste de maître nageur sauveteur, grade d'ETAPS, de 22h à 35h,

APPROUVE la mise à jour du tableau des effectifs, annexé à la délibération.

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_35

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_35

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

RECRUTEMENT POUR DES BESOINS TEMPORAIRES ET ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2025

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°88-145 pris pour l'application de l'article 136 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale,

Vu le Code de l'action sociale et des familles, notamment l'article L.432-1 à L.432-6 et D.432-1 à D.432-9 et le Code de la sécurité sociale, notamment son article L.921-2-1, pour les contrats d'engagement éducatif,

Vu le budget 2025 voté par délibération du 19 décembre 2024,

Considérant la nécessité de créer les emplois non permanents pour l'année 2025 afin d'assurer les remplacements dans les services de la Communauté de communes, pour faire face au surcroît d'activité à l'Office de tourisme et au Carré du Perche et des activités saisonnières liées au fonctionnement des centres de loisirs et sportifs, de la piscine, des services techniques et administratifs,

Après en avoir délibéré, le conseil de communauté, **à l'unanimité** :

AUTORISE le recrutement de 45 agents contractuels de droit privé dans le cadre du contrat d'engagement éducatif pour les centres de loisirs et sportifs de l'année 2025,

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés au remplacement de fonctionnaires ou d'agents contractuels absents dans les conditions fixées à l'article 3-1 de la loi susvisée,

AUTORISE le recrutement d'agents contractuels de droit public pour faire face temporairement à des besoins liés :

- A un accroissement temporaire d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 1°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de douze mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de dix-huit mois consécutifs,

- A un accroissement saisonnier d'activité, dans les conditions fixées à l'article 3 I 2°) de la loi susvisée, pour une durée maximale de six mois, compte tenu, le cas échéant, du renouvellement du contrat, pendant une même période de douze mois consécutifs,

PRÉCISE que ces emplois seront classés dans la catégorie hiérarchique occupés, de la qualification requise pour leur exercice et de la qualification détenue par l'agent ainsi que de son expérience.

RAPPELLE que ces crédits sont ouverts à l'article 64131 « personnel non titulaire » du budget 2025 pour assurer la rémunération de ces agents.

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs



Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_36

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

L'an 2025, le 20 Mars, à Mortagne au Perche, le Conseil de communauté, s'est légalement réuni sous la présidence de Monsieur LENOIR Jean Claude, Président.

Présents : M. LENOIR Jean Claude, Président, Mmes : BUSSY-BOITEUX Lydia, CHAUVEAU Pascale, CHORIN Marie-Claude, FALCONNET Sarah, GAILLARD Nathalie, GAL Annie, LAMBERT Michelle, MELEUX Florence, RAGOT Dominique, SBILE Florence, VALTIER Virginie, MM : ANNE Gilles, BARBE Philippe, BERARD Francis, BLOYET Laurent, CHANTEPIE Guillaume, DE LOPPINOT THIERRY, DESJOUIS René, GAUTIER Hervé, GOUTTE Xavier, HARDY Frédéric, LAFORET Nicolas, LANGEVIN Jacques, LAVOISSIERE Vincent, LEPOIVRE Michel, MADELAINE Jean-Paul, MARAQUIN Alain, MILLET Laurent, MORINET Yves, MOUSSET Denis, PASQUIER Patrick, QUEROLLE Marc, ROCTON Jean Pierre, TANNEAU Julien, VINCENT Ludovic

Suppléants : M. BLOYET Laurent (de M. ANDIGNAC Nicolas), DE LOPPINOT THIERRY (de Mme GUERIN Anne Marie).

Excusés :

Excusés ayant donné procuration : Mme LAFITTE-MAIQUES Anne à M. MADELAINE Jean-Paul, MM : AUVRAY Philippe à Mme LAMBERT Michelle, CORTYL Thierry à M. HARDY Frédéric, LAMY Jean à M. MILLET Laurent

Excusés : Mmes : GOUIN Angélique, GUERIN Anne Marie, SUZANNE Anne-Cécile, MM : ANDIGNAC Nicolas, BLUTEL Philippe, BRY Jean-Yves, GOHIER Rémy, MAUNY Jean Claude, MERCIER Philippe, NOURY Claude, POISSON Patrick, SURCIN Bernard

Mme FALCONNET Sarah a été nommée secrétaire de séance.

Extrait du registre des délibérations N°25_03_20_36

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE MORTAGNE AU PERCHE

COMPTE-RENDU DES POUVOIRS DELEGUES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de communauté n°20_07_09_01B du 9 juillet 2020 d'élection du Président,

Vu la délibération du Conseil de communauté n°22_10_13_03 modifiant la délégation des attributions du Conseil Communautaire au Président,

Considérant que, lors des réunions du Conseil de Communauté, Monsieur le Président doit rendre compte des attributions exercées par délégation de l'organe délibérant,

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, **à l'unanimité** :

PREND ACTE de l'exercice des pouvoirs délégués.

Les décisions prises par le Président sont les suivantes :

Au Président :

2025_005D : Contrat d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec Kee'nergy pour la passation et le suivi d'un marché de fourniture d'électricité

2025_006D : Convention avec la Direction Départementale des Territoires de l'Orne pour la mise à disposition du Téléc centre pour les examens du permis de conduire 2025/2030

2025_007D : Avenant n°1 marché de services de télécommunication – multi-sites – LINKT - 2024-2027

2025_008D : Mission de coordination SPS pour la création d'une nouvelle station d'épuration La Chapelle Montligeon – AVC CSPPS

2025_009D : Contrat d'entretien maintenance des installations de ventilation Téléc centre de Mortagne au Perche – Elairgie System

2025_010D : Avenant n°2 au bail professionnel de Anne Couchevellou pour Jamila Travers, infirmière – Extension du Pôle de santé Mortagne au Perche – Avril 2025

2025_011D : Marché de prestation pour le dossier de révision allégée du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal PLUi – Cittànova

2025_012D : Marché de fourniture – cuisine de la Maison Petite Enfance – Mortagne au Perche

2025_013D : Tarifs à l'Office de tourisme annule et remplace la décision n°2025_002D)

Arrêtés divers :

2025_03AD : Création d'une régie de recettes pour le Service Public d'Assainissement Non Collectif SPANC
(annule et remplace l'arrêté n°2025_02AD)

FAIT ET DELIBERE, les jour, mois et an ci-dessus
Et ont signé le registre tous les membres présents

**Le Président,
Jean Claude LENOIR**

Date de convocation	13/03/2025
Nombre de conseillers	50
Nombre de présents	36
Nombre de votants	36 + 4 pouvoirs

